

Le Directeur,
C. MOUGEOT

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 20 juin 2025

Délibération n°39

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 21 mai 2025

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BILLOT – Mme CHOUX – M. DALLAVALLE –
Mme GUYEN - M. MAIRE DU POSET

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET - M. FROEHLI – M. GUY- Mme PRESSE -
Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY – M. FAIVRE-PIERRET – Mme ROGNON

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à M. BILLOT) –
Mme BRAND (pouvoir à Mme GUYEN) – M. MOLIN (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme ROGEOZ (pouvoir à M. ALPY) –
Mme TISSOT-TRULLARD (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) – M. LIME (pouvoir à M. FAIVRE-
PIERRET) – M. MICHAUD (pouvoir à Mme BARTHELET)

OBJET : INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement intérieur de l'EPF :

"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune

...Opérations non programmables

Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune membre de l'EPF saisit l'EPF et, dans le cas d'une commune appartenant à un EPCI membre de l'EPF, simultanément l'EPCI dont elle est membre.

Dans ce dernier cas, le Président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine."

13 nouvelles opérations sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **4 535 000 euros** :

RENNES-SUR-LOUE (25) – Projet : « Projet d'assainissement semi-collectif ».

Par sollicitation du 16/04/2025, la commune de Rennes-sur-Loue a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle non bâtie sur son territoire.

Cette parcelle présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y réaliser un projet d'assainissement semi-collectif.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 10 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes Loue Lison en date du 18/04/2025.

BONNETAGE (25) – Projet : « Restructuration centre-bourg ».

Par sollicitation du 25/04/2025, la commune de Bonnetage a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles pour partie bâties sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre plus global de la restructuration du centre-bourg.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 600 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes du Plateau du Russey en date du 05/05/2025.

CHARCENNE (70) – Projet : « Rénovation logements ».

Par sollicitation du 25/04/2025, la commune de Charcenne a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite le rénover pour y créer 2 logements.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes des Monts de Gy en date du 28/04/2025.

PALINGES (71) – Projet : « Création d'un commerce sur la place principale ».

Par sollicitation du 28/03/2025, la commune de Palinges a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble vacant localisé au centre du village présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite le réhabiliter pour le proposer à la location pour un commerce.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 50 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en date du 18/04/2025.

PALINGES (71) – Projet : « Aménagement en terrain à bâtir ».

Par sollicitation du 28/03/2025, la commune de Palinges a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles pour partie bâties sur son territoire.

Ces parcelles (terrains et bâti abandonnés et vacants) présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y permettre la réalisation d'une nouvelle construction à vocation d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 20 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en date du 18/04/2025.

SUIN (71) – Projet : « Création d'un restaurant gastronomique avec hébergement ».

Par sollicitation du 15/03/2025, la commune de Suin a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y créer un restaurant gastronomique avec quelques chambres.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en date du 27/03/2025.

VILLERS-CHEMIN-ET-MONT-LES-ETRELLES (70) – Projet : « Rénovation d'un bâtiment ancien ».

Par sollicitation du 28/04/2025, la commune de Villers-Chemin-et-Mont-lès-Etrelles a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite le rénover en vue d'y réaliser un logement locatif.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 20 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes des Monts de Gy en date du 12/05/2025.

SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE (89) – Projet : « Aménagement de locaux commerciaux dans l'ancien bâtiment Gamm Vert ».

Par sollicitation du 21/05/2025, la commune de Saint-Sauveur-en-Puisaye a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier sur son territoire.

Ce tènement présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite participer au maintien et au développement du tissu économique local en proposant un bâtiment réhabilité pour une exploitation commerciale en centre-ville.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes Puisaye Forterre en date du 22/05/2025.

MONTBELIARD (25) – Projet : « Création pôle associatif et maintien centre médical santé - quartier Petite Hollande ».

Par sollicitation du 06/05/2025, la commune de Montbéliard a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite faire l'acquisition de lots d'une copropriété, dans le cadre de la restructuration du quartier de la Petite Hollande, pour y créer un pôle associatif et maintenir un centre médical et de santé.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 03/06/2025.

LUXEUIL-LES-BAINS (70) – Projet : « Acquisition et curetage friche immobilière en cœur de ville historique ».

Par sollicitation du 03/06/2025, la commune de Luxeuil-les-Bains a fait connaître son souhait d'acquérir deux tènements fonciers contigus sur son territoire.

Ces biens présentent un intérêt stratégique pour la commune compte tenu de leur localisation en cœur de ville historique. Elle souhaite confier à l'EPF l'acquisition, les travaux de déconstruction partielle et le curetage de l'îlot en friche.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 5 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil en date du 03/06/2025.

LA VERNOTTE (70) – Projet : « Aménagement et restauration d'un terrain abandonné ».

Par sollicitation du 26/05/2025, la commune de La Vernotte a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur son territoire.

Ces biens en état d'abandon présentent un intérêt stratégique pour la commune, compte tenu de leur localisation au centre du village. Elle souhaite en confier l'acquisition à l'EPF en vue de leur renaturation et de la création d'un cadre accueillant.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Espaces agricoles, naturels et de loisirs ».

Elle est estimée à environ 20 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes des Monts de Gy en date du 02/06/2025.

CHAROLLES (71) – Projet : « Reprise d'un bâtiment en état d'abandon manifeste pour y créer des commerces et des logements ».

Par sollicitation du 02/06/2025, la commune de Charolles a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien, qui fait partie d'un îlot délabré, présente un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de sa politique de revitalisation du centre-ville ; il pourrait en effet accueillir des activités commerciales en rez-de-chaussée et des logements à l'étage. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 10 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la Communauté de Communes Le Grand Charolais en date du 10/06/2025.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND AUTUNOIS MORVAN (71) – Projet : « Soutien au maintien des activités de Tolix à Autun ».

Par sollicitation du 06/06/2025, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur le territoire de la commune d'Autun.

Cet ensemble présente un intérêt stratégique pour la collectivité dans le cadre du soutien à la reprise et au maintien à Autun des activités d'une entreprise. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 3 000 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes. Avis favorable de la commune d'Autun en date du 06/06/2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

APPROUVE

- l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY



